

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Lepage	Numéro de permis 2015978	Date d'inspection Le 02 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Nini		Numéro de téléphone (506) 235-0436	
Adresse 6395 17 Route Saint-Quentin NB E8A 2J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	05 juin 2025	29 mai 2025
Commentaires : Le matelas à langer fut changé et la surface est maintenant étanche. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
- Le ratio enfants / éducatrice ne fut pas vérifié puisque le suivi s'est fait par courriel.
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 juin 2025

Date

original signé par
Joanie Lepage

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 juin 2025

Date